

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Espaces Refuges

Recréer et déployer des services de proximité en montagne

Un programme porté par le Groupe SOS via les associations Incroyable Territoire, Auxilia Conseil et 1000 Cafés avec le soutien de la Banque des Territoires – Programme “Territoires de Montagne”

1 Pourquoi cet AMI ?

Dans de nombreux territoires de montagne, les services du quotidien s'éloignent, se raréfient ou disparaissent. Commerces, services publics, soins, mobilité : les habitants permanents font face à des ruptures croissantes d'accès, sans que les modèles classiques de compensation suffisent à y répondre durablement.



62 %

des communes rurales
n'ont plus de commerce



71 %

des habitants des communes
de montagne estiment ne pas
avoir suffisamment accès aux
services publics

Source : Enquête ANEM / Banque des Territoires, 2024

Face à ces constats, le Groupe SOS et la Banque des Territoires lancent le programme “Espaces Refuges” : une expérimentation nationale pour recréer, tester et déployer des centres de services de proximité adaptés aux réalités de chaque territoire, en s'appuyant sur les ressources et les acteurs locaux existants.

Cet appel à manifestation d'intérêt ne constitue pas un appel à projets classique. Il vise à repérer des territoires volontaires, à qualifier leurs besoins et à sélectionner 10 territoires pilotes qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé.

2 Les constats

Les territoires de montagne cumulent des fragilités qui s'aggravent :

- Disparition progressive des commerces et services publics au profit des centralités du territoire
- Dépendance à la voiture individuelle et contraintes de mobilité
- Vieillesse de la population et vulnérabilités croissantes
- Fragilisation des centralités villageoises
- Saisonnalité économique et tensions sur les ressources locales
- Effets du changement climatique sur les modes de vie



Ces dynamiques interrogent directement la capacité des territoires à rester habitables, attractifs et vivants toute l'année.

3

Qu'est-ce qu'un "Espace Refuge" ?

Un Espace Refuge est un lieu ou un dispositif qui regroupe plusieurs services de proximité dans un même modèle économique mutualisé, adapté aux usages réels des habitants.

Concrètement, il s'inscrit dans le quotidien : faire ses courses, se soigner, travailler, se divertir, se rencontrer, accéder à un service public, sans avoir à descendre en vallée pour chaque besoin.

Il peut prendre trois grandes formes :



Refuge central

Centre de services de proximité

Épicerie, relais colis, café, permanence de services publics réunis dans un même lieu, porté par un opérateur local accompagné.



Espace refuge mobile

Refuge central + navette desservant les hameaux isolés (alimentation, santé, services administratifs).



Tiers-lieu public hybride

Bâtiment communal transformé en espace regroupant télétravail, médiation numérique, lien social et services du quotidien.



Notre promesse : développer des services du quotidien accessibles à moins de 30 minutes de chaque habitant.

Ces formes ne sont pas exclusives : elles peuvent se combiner selon la géographie, les besoins et les ressources du territoire. Ce qui les unit : faire plus avec ce qui existe, pour des services accessibles et pérennes.

4

Un accompagnement en 4 étapes

Le programme propose un accompagnement structuré sur environ 18 mois, 50 jours d'assistance à maîtrise d'ouvrage, portés par les équipes d'Incroyable Territoire, Auxilia et 1000 Cafés (prise en charge à 80 % par la Banque des Territoires).



Comprendre les besoins

3 mois

Diagnostic territorial, cartographie des ressources existantes et des services manquants, enquêtes habitants, atelier participatif.



Activer la dynamique locale

3 mois

Mobilisation des acteurs locaux, programme d'accélération des projets identifiés, co-construction des premières pistes de services avec élus, habitants et porteurs de projets.



Prototyper et fiabiliser

6 mois

Construction de scénarios de services réalistes, modélisation économique, définition du processus, évaluation de la gouvernance, design des espaces, des parcours utilisés.



Déployer avec les exploitants

6 mois

Accompagner les opérateurs dans la phase d'ouverture du lieu, depuis l'organisation des espaces et de l'offre de services jusqu'au lancement opérationnel.



Phase optionnelle : le Groupe SOS pourra également, si nécessaire, assurer la gestion du lieu en tant que tiers de confiance entre la collectivité et les porteurs de projet.

5 Ce que votre territoire reçoit

À l'issue des trois premières étapes, la collectivité dispose de livrables opérationnels directement mobilisables :

- Un diagnostic territorial partagé, cartographiant besoins et ressources
- Un ou plusieurs scénarios de services validés, construits avec les acteurs locaux
- Un modèle économique stabilisé, intégrant les conditions réelles de viabilité
- Un schéma de gouvernance et un cadre de portage juridique définis
- Une feuille de route opérationnelle détaillée
- Un plan de déploiement et de pérennisation des services



L'objectif est de permettre un passage rapide à l'action, sécurisé pour la collectivité, sans laisser de zones d'incertitude non traitées.

6 Conditions d'éligibilité et critères de sélection



Territoires éligibles

L'AMI s'adresse prioritairement aux intercommunalités, PNR, PETR situés dans les massifs de montagne et confrontés à des enjeux d'accès aux services du quotidien et souhaitant expérimenter une solution concrète, mutualisée et adaptée à leurs usages locaux

Massif central • Pyrénées • Alpes du Nord • Alpes du Sud • Vosges • Jura • Corse • La Réunion

Les communes intéressées peuvent également se manifester, en lien avec leur intercommunalité ou leur structure territoriale de rattachement.



Critères de sélection des 10 territoires pilotes

- ✓ Volonté politique affirmée et portage par un élu identifié
- ✓ Besoins de services de proximité clairement perçus
- ✓ Capacité à mobiliser des acteurs locaux
- ✓ Existence d'au moins un lieu ou une ressource mobilisable



NB Les territoires retenus devront désigner un élu référent et un interlocuteur technique, faciliter l'accès aux données locales, contribuer à la mobilisation des habitants et acteurs locaux, et participer activement aux temps de travail prévus dans l'accompagnement.

7 Financement



40 000 € HT

Budget total de l'accompagnement



32 000 €

Financement Banque des Territoires (80 %)



8 000 €

Reste à charge pour la collectivité (20 %)

Ce reste à charge couvre l'intégralité des étapes 1 à 4, incluant les déplacements et interventions terrain.

8

Calendrier prévisionnel



9

Comment candidater

La candidature se fait par le remplissage d'un questionnaire : [cliquez ici](#).

Notre équipe prendra contact avec vous pour un échange de qualification – une conversation de 30 à 45 minutes permettant d'évaluer ensemble la pertinence et la faisabilité du projet sur votre territoire.



Contacts

christian.chatard@auxilia-conseil.com

herve.bolard@incroyable-territoire.com

10

Engagement du programme

Le programme Espaces Refuges propose aux territoires de mieux comprendre leurs besoins réels, de construire des solutions adaptées à leurs réalités, de tester des modèles nouveaux et d'en sécuriser la mise en œuvre concrète.

Il ne s'agit pas uniquement de concevoir un projet : il s'agit de créer les conditions de son existence dans la durée – avec les habitants, avec les acteurs locaux, avec les ressources du territoire.

Chaque accompagnement est conduit en présence terrain. Chaque scénario est testé sur sa viabilité économique, juridique et opérationnelle avant d'être déployé. Chaque territoire repart avec des livrables directement mobilisables pour décider et agir.